

# EXAMEN AU CAS PAR CAS – DOCUMENT D'URBANISME ÉLABORATION ET PROCEDURES D'ÉVOLUTION

*Ce formulaire a été conçu pour vous aider dans la transmission des informations nécessaires à l'examen au cas par cas de votre projet de document d'urbanisme telles que mentionnées à l'article R104-30 du code de l'urbanisme. Il peut être utilisé pour l'ensemble des procédures concernées par l'examen au cas par cas : élaboration, révision, modification ou déclaration de projet. Les réponses à apporter doivent être adaptées en fonction de la nature de votre projet, à partir des connaissances dont vous disposez.*

*En application de l'article R122-18 II du code de l'environnement, ces informations sont mises en ligne sur notre site internet.*

***Ce formulaire doit être accompagné de tous les documents justificatifs permettant à l'autorité environnementale de comprendre votre projet, de connaître son environnement humain et naturel et d'évaluer les enjeux environnementaux (projet de règlement et de zonage, projet d'OAP,...), à transmettre en annexe.***

*Les liens Internet sont donnés à titre indicatif*

## 1. Intitulé de votre projet et son état d'avancement

<b>1.1 Renseignements généraux</b>	
Quelle procédure souhaitez-vous réaliser ?	Quelle(s) est (sont) la (les) commune(s) concernée(s) par votre projet ?
Modification simplifiée n°2 du PLU.	Commune de Bonneville.

<b>1.2 En cas d'élaboration ou de révision générale de PLU ou PLUi :</b>	
Le cas échéant, quelle est la date de débat de votre PADD ?	
De même, connaissez-vous la date prévisionnelle de l'arrêt de votre projet ?	

## 2. Coordonnées

<b>2.1 Identification de la personne publique responsable</b>	
Qui est la personne publique responsable ?	M. Stéphane VALLI, Maire de Bonneville
Coordonnées pour les échanges administratifs : adresse, téléphone, courriel ?	2 Place de l'Hôtel de Ville, 74130 Bonneville 04.50.25.22.31 - a.kalczynski@ville-bonneville.fr
<b><i>NB : Vous indiquerez également en annexe 1 les coordonnées d'une personne ressource que nous pourrons joindre en cas de questions sur votre dossier. Ces coordonnées ne sont pas diffusées sur notre site internet.</i></b>	

### 3. Caractéristiques générales de votre projet

3.1 Votre territoire est-il actuellement couvert par un SCoT ?		
Oui		SCoT Faucigny-Glières approuvé le 16 mai 2011. SCoT Cœur de Faucigny, en cours d'élaboration, prescrit le 7 mars 2018.

3.2 Votre territoire est-il actuellement couvert par un PLU ou une carte communale ?		
Oui		PLU de Bonneville approuvé le 19 mai 2016, et a fait l'objet d'une évaluation environnementale.

3.3 Quelles sont les caractéristiques générales de votre territoire ?	
Au dernier recensement général, quel est le nombre d'habitants (données INSEE) ?	12 557 habitants (recensement 2018, population municipale)
Quelle est la superficie de votre ou de vos communes ?	2720 ha.
Dans le cadre d'une procédure d'évolution, quelle est la superficie du territoire concernée par votre projet ?	Seulement deux constructions sont concernées par la modification simplifiée n°2 du PLU.
Si le territoire dispose déjà d'un document d'urbanisme, indiquez la répartition actuelle des zones urbaines, à urbaniser et non urbanisées en distinguant, pour les POS et PLU, les zones agricoles et naturelles. <b>Annexe à joindre</b> : document graphique du plan en vigueur ou du projet	Surface des zones urbaines : 571 ha Surface des zones à urbaniser : 62,4 ha Surface des zones agricoles : 758,2 ha Surface des zones naturelles : 1328,1 ha

3.4 Quelles sont les grandes orientations d'aménagement de votre document d'urbanisme ?	
<b>Annexe à joindre</b> : pour une élaboration ou une révision générale de PLU communal ou intercommunal, joindre votre projet de PADD débattu par le conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI (établissement public de coopération intercommunale) ; pour les autres procédures d'évolution, joindre les documents du PLU approuvé (PADD, zonage, règlement...)	
Une orientation générale : affirmer Bonneville comme centralité de référence de la Communauté de Communes Faucigny-Glières, de son bassin de vie, mais avant tout comme un "pôle de vie" de qualité pour ses habitants.	
Quatre grandes orientations induites :	
A. Renforcer l'attractivité de la ville et développer l'urbanité de son centre au bénéfice d'une vie de proximité renforcée.	
B. Construire un projet économique cohérent avec le positionnement attendu de Bonneville, pour soutenir l'emploi et le développement économique dans toutes ses composantes.	
C. Poursuivre les efforts engagés en matière de circulation et œuvrer pour une mobilité plus diversifiée, notamment de proximité, afin de répondre aux besoins du plus grand nombre.	
D. Préserver et valoriser le cadre environnemental et paysager, et renforcer la qualité du cadre bâti de Bonneville.	

3.5 Quels sont les objectifs de votre projet ? Dans quel contexte s'inscrit-il ?	
<b>Annexe à joindre</b> : délibération engageant la procédure	
Sur la commune, deux constructions, l'une à vocation de logement et chambre d'hôtes, et l'autre de discothèque, situées en zone agricole, nécessitent de pouvoir faire l'objet d'un changement de destination, qui doit leur permettre un nouvel usage.	

3.6 Votre projet concerne-t-il la création d'une Unité touristique nouvelle (UTN) ?	
Non	Si oui, précisez les caractéristiques de cette UTN en application de l'article R122-8 du code de l'urbanisme (description de la nature du projet et de ses dimensions avec, le cas échéant, la surface de plancher créée)

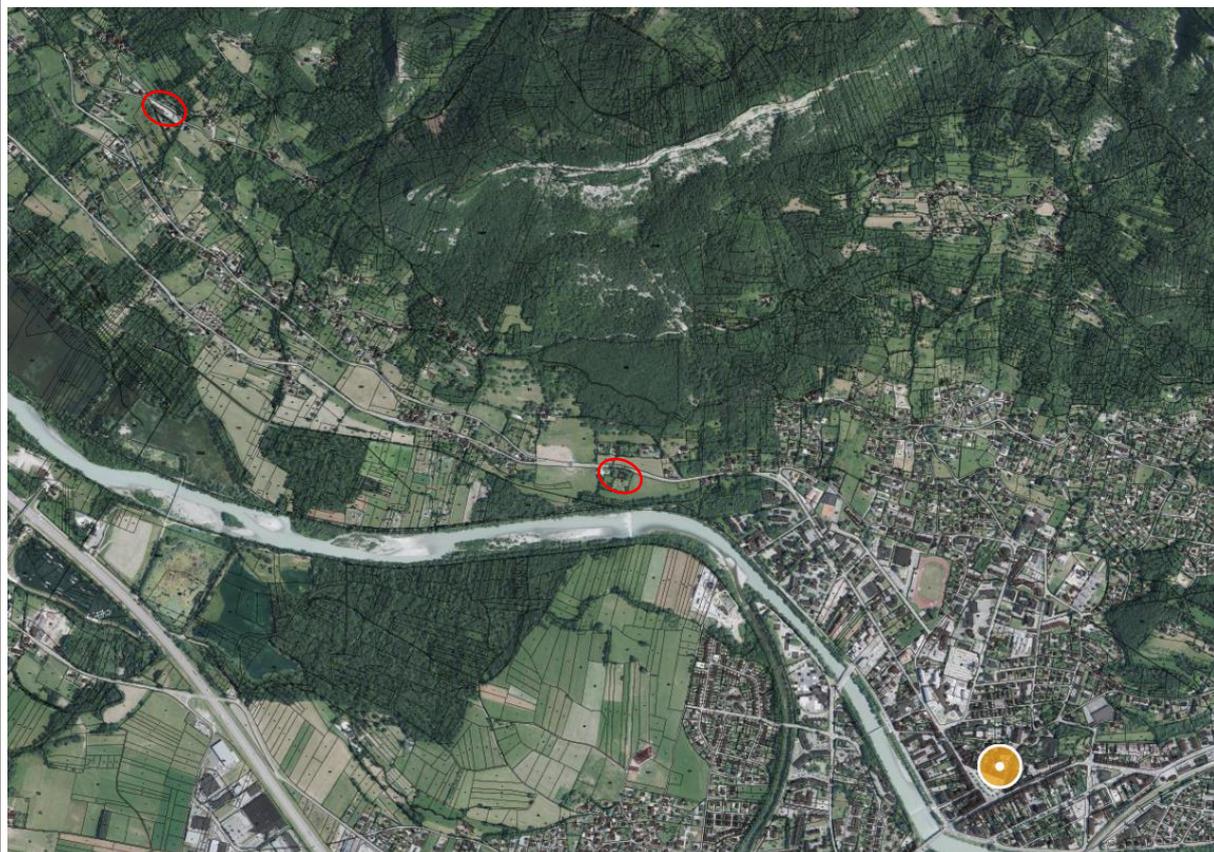
3.7 Votre projet est-il en lien avec d'autres procédures ?			
	oui	non	Le cas échéant, précisez :

Sera-t-il soumis à d'autre(s) type(s) de procédure(s) ou consultation(s) réglementaire(s) :		non	
Fera-t-il l'objet d'une enquête publique conjointe avec une (ou plusieurs) autre(s) procédure(s) ?		non	Par exemple : <i>procédure d'AVAP, zonage d'assainissement ou pluvial, etc ?</i>

<b>3.8 Quel est le contexte de votre projet ? Est-il concerné par...</b>			
	<i>oui</i>	<i>non</i>	Le cas échéant, précisez
Les dispositions de la loi Montagne ? <a href="http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/#v=map43;i=zone_mont.zone_mont;l=fr;z=-734374,6551069,1960844,1399270">http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/#v=map43;i=zone_mont.zone_mont;l=fr;z=-734374,6551069,1960844,1399270</a>		non	La commune de Bonneville est partiellement soumise aux dispositions de la Loi Montagne, sur les secteurs de Saint-Etienne et Andey, non concernés par la modification simplifiée n°2 du PLU.
Les dispositions de la loi Littoral concernant les grands lacs (Auvergne Rhône-Alpes) ?  <a href="http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/Sélection_du_zonage_«_Loi_Littoral_»">http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/Sélection_du_zonage_«_Loi_Littoral_»</a>		non	
Un (ou plusieurs) schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) ou schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) ?  <a href="http://www.gesteau.eaufrance.fr/">http://www.gesteau.eaufrance.fr/</a>	oui		SDAGE Rhône Méditerranée SAGE de l'Arve
Autres : Appartenance de votre commune à une communauté de communes ou un pays, une agglomération, un parc naturel régional...	oui		Communauté de Communes Faucigny Glières Syndicat Mixte des 4 Communautés de Communes (transport en commun) Syndicat Mixte du SCOT Cœur de Faucigny (SCOT)

**3.9 Dans le cadre d'une procédure d'évolution portant sur un secteur précis (déclaration de projet / modification / révision allégée), précisez le secteur concerné par le projet ?**

**Annexe(s) à joindre :** Plan de situation permettant de localiser le projet au sein de la commune + plan de situation zoomé sur le secteur projet (ex : plan de zonage) + le règlement associé à cette zone



Situation des deux constructions concernées.

## 4. Sensibilité environnementale du territoire concerné par la procédure et impacts potentiels du projet sur l'environnement et la santé humaine

<b>4.1 Présentation de votre projet</b>	
À quel type de commune appartenez-vous ? Sélectionnez dans la liste ci-contre	<ul style="list-style-type: none"><li>• Commune de centralité urbaine</li></ul>
<b>4.1.1 Si votre projet permet la création de logements, précisez : *</b>	
Sur les 10 dernières années, quelle est la tendance démographique actuelle : augmentation de la population, stagnation, baisse du nombre d'habitants ?  <a href="http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp">http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp</a>	Concernant le contexte démographique, la commune compte selon les dernières données disponibles 12 557 habitants en 2018, et a connu jusqu'en 2013 une croissance démographique, due majoritairement au solde migratoire, comme le montre le tableau ci-après. Ces dernières années sont marquées par une légère diminution de la démographie, liée à un solde migratoire négatif.

#### 4.1 Présentation de votre projet

	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2008	2008 à 2013	2013 à 2018
Variation annuelle moyenne de la population en %	4,8	1,9	1,6	0,5	1,4	1,3	-0,1
due au solde naturel en %	0,9	1,3	1,1	0,9	0,9	1,0	0,8
due au solde apparent des entrées sorties en %	3,9	0,7	0,5	-0,4	0,5	0,3	-1,0
Taux de natalité (‰)	18,6	19,9	17,3	15,3	15,8	16,1	15,0
Taux de mortalité (‰)	9,3	7,3	6,6	5,8	6,7	5,8	6,9

Combien d'habitants supplémentaires votre projet vous permettra-t-il d'accueillir ? À quelle échéance ? Quels besoins en logements cela créera-t-il ?  
Précisez : Combien de logements en dents creuses, combien en extension de l'enveloppe urbaine ? Combien de logements seront réhabilités ?

Sans objet.

Combien de logements vacants avez-vous sur votre (vos) commune(s) ?  
<http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp>

Sans objet.

Quel taux de rétention foncière votre projet applique-t-il ? Indiquez le détail du calcul.

Sans objet.

Quelle est la superficie des zones que vous prévoyez d'ouvrir à l'urbanisation ?

Sans objet.

Quelle sera la surface moyenne par logement ?

Sans objet.

Par quels moyens prévoyez-vous de maîtriser l'enjeu de consommation d'espace ? Vous pouvez préciser ici (ou en annexe) comment les besoins en logements se traduisent en besoin de foncier sur votre commune et quelles sont les mesures associées de maîtrise de cet enjeu que vous mettez en œuvre

La modification simplifiée n'ouvre pas de nouveau secteur à l'urbanisation par rapport au PLU en vigueur.

**4.1.2 Si votre projet permet l'implantation d'activités économiques, industrielles ou commerciales, précisez :**

Le cas échéant, cette zone est-elle identifiée dans le SCoT ?

Sans objet.

Quelle est la surface des zones d'activités prévues ? S'agit-il d'implantation sur de nouvelles zones ou sur des secteurs déjà ouverts à l'urbanisation ?

Sans objet.

S'il existe déjà une ou des zones d'activités sur votre territoire :

- quelle est leur surface actuelle (occupée et disponible) ?
- quel est leur taux d'occupation ?

Sans objet.

S'il existe déjà une ou des zones d'activités à l'échelle de l'intercommunalité et du SCoT :

- quelle est leur surface actuelle (occupée et disponible) ?
- quel est leur taux d'occupation ?

Sans objet.

Votre projet permet-il l'ouverture de toute cette surface en une fois ? Si non, prévoit-il un phasage ? Indiquez lequel et comment il s'applique ?

Sans objet.

Complétez si nécessaire (ex : projet d'OAP jointe en annexe...)

Sans objet.

#### 4.2 Espaces agricoles, naturels ou forestiers

Votre projet concerne-t-il, directement ou	Oui	Non	Si oui, quels sont les enjeux identifiés ?
--	-----	-----	--

<b>4.2 Espaces agricoles, naturels ou forestiers</b>			
indirectement, les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>			
Des espaces agricoles ?	oui		Les deux constructions identifiées sont situées en zone agricole du PLU. Pour autant, les parcelles concernées sont directement liées à l'usage actuel de ces constructions, et ne sont pas utilisées, ni utilisables, par l'agriculture (espaces de parking, et jardin d'agrément avec piscine).
Des espaces boisés ?		non	<i>Si oui, précisez le type d'espace concerné (forêt domaniale, forêts exploitées, forêt de protection, ... ?)</i>
Dans le cadre d'une procédure d'évolution : Des zones identifiées naturelles, forestière ou agricoles protégées au titre d'un document d'urbanisme existant ?		non	<i>Précisez les protections appliquées à ces secteurs (ex : zone A ou N où la constructibilité est encadrée, EBC, mise en œuvre de l'article L151-23 ou de l'article L151-19 du code de l'urbanisme, ...)</i>
Complétez si nécessaire			

<b>4.3 Milieux naturels sensibles et biodiversité</b>			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Une zone Natura 2000 (ZPS, ZSC, SIC) à proximité ? <a href="http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map">http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</a>		non	<i>Expliquez, par exemple en annexe, si votre projet peut avoir des incidences sur ces sites Natura 2000 ou non et pourquoi. Si vous avez déjà réalisé une évaluation d'incidences Natura 2000, joignez-la en annexe.</i>
Un parc naturel national ou régional ?		non	
Une réserve naturelle nationale ?		non	
Un espace naturel sensible ?		non	
Une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) type I ou II ? <a href="http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map">http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</a>		non	
Un arrêté préfectoral de protection de biotope ? <a href="http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map">http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</a>		non	
Une ou des zones humides ayant fait l'objet d'une délimitation (inventaire départemental, communal, convention RAMSAR ...) soit par inventaire soit par expertise pédologique ?		non	
Un ou des cours d'eau identifiés en liste 1 ou 2 au titre de l'article L214-17 du code de		non	

### 4.3 Milieux naturels sensibles et biodiversité

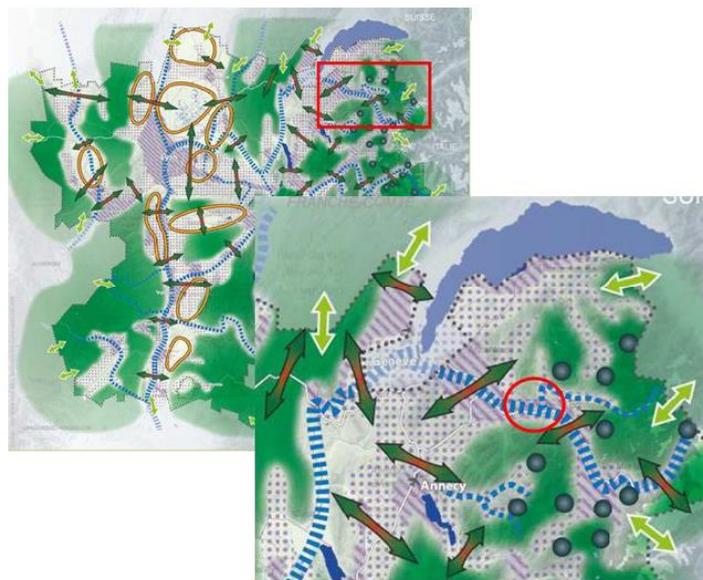
<p>Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?</p> <p><i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i></p>	Oui	Non	<p>Si oui, le(s)quel(s) ?</p> <p>Et quels sont les enjeux identifiés ?</p>
<p>l'environnement ?</p> <p><a href="https://www.eaurmc.fr/">https://www.eaurmc.fr/</a></p> <p><a href="https://agence.eau-loire-bretagne.fr/home.html">https://agence.eau-loire-bretagne.fr/home.html</a></p> <p><a href="http://www.eau-adour-garonne.fr/fr/index.html">http://www.eau-adour-garonne.fr/fr/index.html</a></p>			
Complétez si nécessaire			

### 4.4 Continuités écologiques

<p>Y a-t-il eu à l'échelle locale (communes voisines, intercommunalités, SCoT, PNR...) ou dans un document d'urbanisme antérieur des analyses portant sur les continuités écologiques ?</p>	Oui		Voir ci-après.
---	-----	--	----------------

Dans le Schéma Régional de Cohérence Ecologique, quels sont les éléments de la trame verte et bleue ?

[http://carto.datara.gouv.fr/1/dr\\_eal\\_nature\\_paysage\\_r82.map](http://carto.datara.gouv.fr/1/dr_eal_nature_paysage_r82.map)



Extrait de la cartographie « Spatialisation des enjeux régionaux relatifs aux continuités écologiques ». SRCE Rhône-Alpes

**Spatialisation des enjeux relatifs aux continuités écologiques**

**Enjeux de maintien et/ou de restauration des composantes de la Trame verte et bleue**

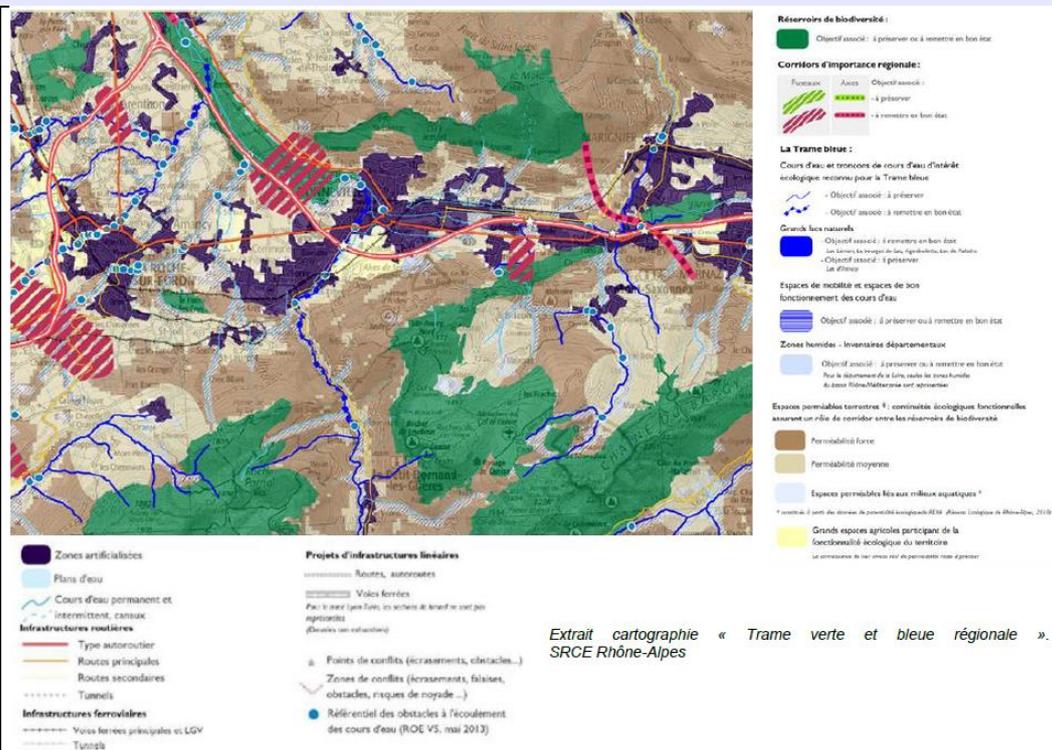
- Enjeux relevant du maintien et/ou de la restauration de la continuité tant longitudinale que latérale des cours d'eau
- Enjeux de maintien et/ou de restauration des liaisons entre grands ensembles naturels et agricoles
- Enjeux de maintien des continuités écologiques inter-régionales et transfrontalières
- Enjeux de restauration des continuités écologiques en secteurs d'urbanisation dense présentant des dynamiques de conservation
- Enjeux de maintien des continuités écologiques en secteurs d'urbanisation diffuse présentant des phénomènes d'étalement urbain et de mitage du territoire
- Enjeux de maintien et/ou de restauration d'une Trame verte et bleue fonctionnelle en secteurs à dominante agricole
- Enjeux de maintien de la fonctionnalité écologique en secteurs à dominante naturelle et agricole
- Enjeux de maintien et/ou de restauration des continuités écologiques d'altitude au sein des

Avertissement : ces enjeux ne sont pas exclusifs les uns des autres. Ils peuvent se superposer en un endroit du territoire.

**Fond cartographique**

- Lacs et plan d'eau
- Autoroutes
- Routes principales
- Voies ferrées principales
- Périmètre de la région Rhône-Alpes

## 4.4 Continuités écologiques



Extrait cartographie « Trame verte et bleue régionale ». SRCE Rhône-Alpes

La commune de Bonneville montre une dynamique écologique fonctionnelle au niveau de l'Arve qui est identifiée comme continuum aquatique d'importance régionale. Des corridors plus locaux ont également été identifiés sur le territoire communal.

L'émergence de zones urbanisées denses, la présence de l'autoroute A40 (barrière au déplacement pour la faune) ainsi que l'augmentation de la fréquentation des axes de transport présents sur Bonneville ont conduit à créer des milieux fortement anthropisés devenus suffisamment répulsifs pour que la faune sauvage les contourne. Dès lors, les axes de déplacement de la faune sur la commune sont aujourd'hui suffisamment restreints pour pouvoir être qualifiés de corridors écologiques.

Ces axes de déplacement participent non seulement à une dynamique écologique au sein de la commune, mais également, à l'échelle plus large, inter-massifs. En effet, la vallée de l'Arve se trouve au centre d'un réseau formé par les massifs de Bargy-Glières et Môle-Voirons. C'est un passage obligé pour aller d'un massif à l'autre (ce qui souligne la pertinence du Contrat de corridor).

L'Arve forme également un continuum de milieux aquatiques et humides qui va d'Est en Ouest, notamment entre sa confluence avec le Giffre et le Borne.

À l'approche des zones urbanisées, les corridors se rétrécissent considérablement pour emprunter, pour certains d'entre eux, des points de passage tenus symbolisés par des franchissements d'ouvrages tels que des routes ou encore la voie ferrée via des ponts ou des buses existantes.

Enjeux :

La préservation des continuités du réseau écologique :

- Reconnaissance du rôle important de la nature ordinaire dans ce réseau.
- Préservation et renforcement des corridors écologiques entre les massifs du Bargy et le Môle :
  - Travaux de requalification au lac du bois d'Avaz.
  - Une AEU pour assurer un développement de la ZAE en cohérence avec la préservation du continuum du Bronze.

*La modification simplifiée n'a pas d'impact sur le dispositif réglementaire en vigueur en lien avec ces éléments environnementaux.*

<b>4.5 Paysage, patrimoine bâti</b>			
<p>Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?</p> <p><i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i></p>	Oui	Non	<p>Si oui, le(s)quel(s) ?</p> <p>Et quels sont les enjeux identifiés ?</p>
<p>Site classé ou projet de site classé ?</p> <p><a href="http://carto.data.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map">http://carto.data.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</a></p>		non	
<p>Site inscrit ou projet de site inscrit ?</p> <p><a href="http://carto.data.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map">http://carto.data.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</a></p>	oui		<p>Colonne de Charles Felix, Fontaine au centre de la Place du Parquet dite place de l'Hôtel de Ville</p> <p>Ensemble des bâtiments constituant le Château Comtal dit château "des Ducs du Faucigny".</p> <p>Enjeux : la préservation et la valorisation des éléments patrimoniaux.</p> <p><i>La modification simplifiée n'a pas d'impact sur le dispositif réglementaire en vigueur en lien avec ces éléments patrimoniaux.</i></p>
<p>Site patrimonial remarquable (y compris anciennes ZPPAUP ou AVAP ou anciens secteurs sauvegardés) ?</p>		non	
<p>Éléments majeurs du patrimoine ?</p> <p><a href="http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/">http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/</a></p>		non	
<p>Perspectives paysagères identifiées comme à préserver par un document de rang supérieur : SCoT, charte de parc, atlas de paysage... ?</p>		non	
Complétez si nécessaire			

#### 4.5 Paysage, patrimoine bâti

Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?

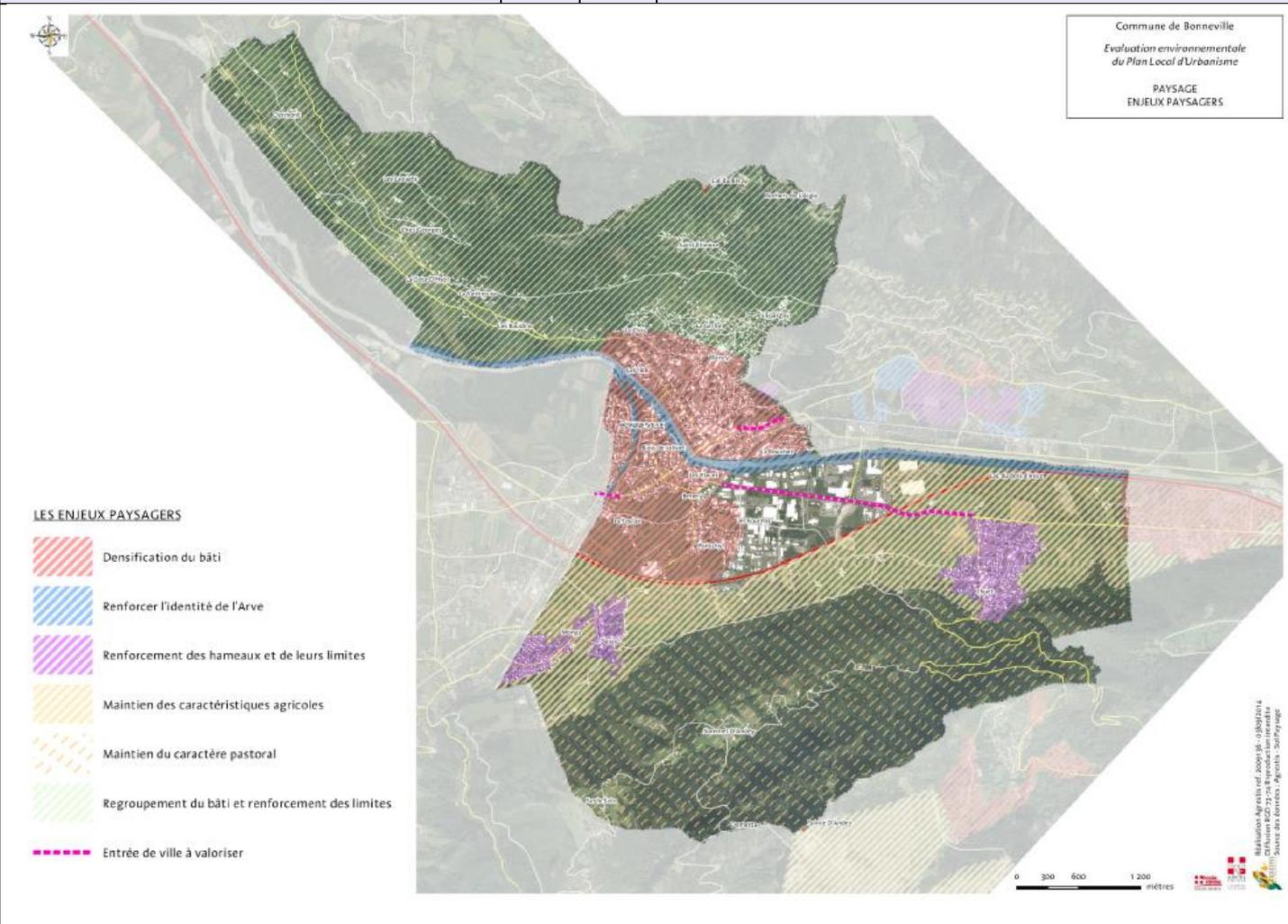
Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales

Oui

Non

Si oui, le(s)quel(s) ?

Et quels sont les enjeux identifiés ?



#### 4.6 Ressource en eau

##### Captages

Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?

Oui

Non

Si oui, le(s)quel(s) ?

Et quels sont les enjeux identifiés ?

Périmètre de protection immédiat, rapproché, éloigné d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?

non

Autres captages prioritaires ?

non

##### Usages : eau potable ; gestion des eaux usées et eaux pluviales

Les ressources en eau sont-elles suffisantes sur le territoire pour assurer les besoins présents et futurs ?

oui

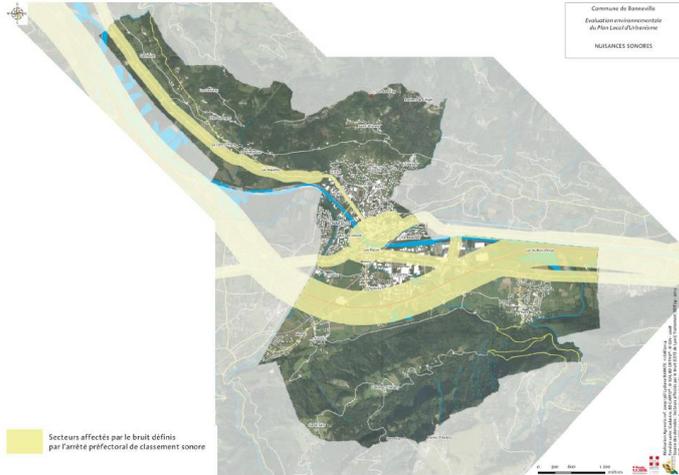
D'après le rapport de présentation du PLU approuvé, selon les hypothèses testées, le bilan ressources / besoins peut se trouver à l'équilibre, limite, voire déficitaire.

De fait, afin d'équilibrer le bilan ressources / besoins à l'échelle de la Régie des Eaux de Bonneville, le SDAEP du SYRE propose les actions suivantes :

- Mise en place d'un pompage supplémentaire au niveau du forage des Vorziers : les acquisitions foncières sont en

<b>4.6 Ressource en eau</b>			
			cours, pour une mise en service à l'horizon 2025, <ul style="list-style-type: none"> <li>des conventions de secours ont été signées entre le SIVU du Cerf (forage de Passerier), la commune de Saint-Pierre en Faucigny (forage de Bajolet) et la commune de Bonneville. Actuellement, il est opéré une refonte de ces conventions entre la régie des eaux Faucigny-Glières, et la CCPR, du fait des changements de statuts des structures.</li> </ul>
Le système d'assainissement des eaux usées a-t-il une capacité suffisante pour répondre aux besoins présents et futurs du territoire ? <a href="http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/">http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/</a>	oui		Secteurs en assainissement collectif, dont certains travaux à venir ont été programmés, et secteurs en ANC contrôlés.
Des démarches sont-elles entreprises pour garantir la bonne gestion des eaux pluviales sur votre territoire?	oui		La commune dispose d'un schéma directeur des eaux pluviales.
Complétez si nécessaire			
<b>4.7 Sols et sous-sol</b>			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ?  Et quels sont les enjeux identifiés ?
Sites et sols pollués ou potentiellement pollués :base de données BASOL ? <a href="http://basol.developpement-durable.gouv.fr/recherche.php">http://basol.developpement-durable.gouv.fr/recherche.php</a>		non	
Anciens sites industriels et activités de services :base de données BASIAS ? <a href="http://basias.brgm.fr/donnees_liste.asp?DPT=63&amp;carte=">http://basias.brgm.fr/donnees_liste.asp?DPT=63&amp;carte=</a>		non	
Carrières et/ou projets de création ou d'extension de carrières ?		non	
Complétez si nécessaire			

<b>4.8 Risques et nuisances</b>			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ?  Et quels sont les enjeux identifiés ?
Risques ou aléas naturels ?	oui		Risque naturel modéré inondation.  Enjeux : L'exposition des populations aux risques naturels et technologiques dans l'aménagement du territoire communal et, plus particulièrement, au risque d'inondation. <ul style="list-style-type: none"> <li>La cartographie des risques, sur l'ensemble du territoire communal.</li> <li>La gestion raisonnée des eaux pluviales (perméabilité des sols, infiltration, rétention).</li> <li>La préservation des espaces de liberté des cours</li> </ul>

4.8 Risques et nuisances			
			<p>d'eaux principaux, de leurs affluents et des zones humides.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La qualité et l'entretien des boisements de berges et du lit majeur.</li> </ul>
Plans de prévention des risques approuvés ou en cours d'élaboration ?	oui		PPR en date du 19 novembre 2001, aujourd'hui en cours de révision.
Nuisances ?		non	
Plan d'exposition au bruit, plan de gêne sonore ou arrêtés préfectoraux relatifs au bruit des infrastructures ?	oui		<p>Nuisances sonores liées aux axes de déplacement :</p> <p>La commune de Bonneville est traversée par plusieurs voies classées comme infrastructures sonores au titre de l'Arrêté du 11/07/2011. Ce classement se fait en fonction du niveau sonore de référence établi à partir de 60 décibels (dB) en journée et 55 dB la nuit.</p>  <p>Enjeux :</p> <p>L'exposition des populations aux nuisances sonores, à proximité des infrastructures bruyantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La limitation de l'urbanisation, à proximité des axes routiers bruyants.</li> <li>- L'organisation du territoire favorable à la réduction des déplacements motorisés.</li> <li>- La prévention et la réduction des nuisances sonores (zones 30, boulevard urbain...).</li> <li>- L'utilisation de formes urbaines permettant une meilleure isolation acoustique.</li> </ul> <p>La poursuite des efforts réalisés sur les équipements anti-bruit.</p>
Complétez si nécessaire			

4.9 Air, énergie, climat			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Y a-t-il une desserte en transport collectif sur votre territoire	oui		Desserte en transports en commun et desserte ferroviaire.
Plan de protection de l'atmosphère (PPA) ?	oui		PPA de la Vallée de l'Arve
Enjeux spécifiques relevés par le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) ? Enjeux spécifiques relevés par le PCAET (ou projet de PCAET) ?		non	
Projet éolien ou de parc photovoltaïque ?		non	
Complétez si nécessaire			

## 5. Annexes (rappel)

Les annexes sont des éléments essentiels pour permettre à l'autorité environnementale de comprendre votre projet et d'évaluer les enjeux environnementaux qu'il constitue et/ou doit prendre en compte :

– pour les cas d'élaboration ou de révision générale : il est recommandé de transmettre, outre le projet de PADD, un projet de zonage permettant de visualiser les secteurs prioritaires pour l'urbanisation ;

– pour les procédures d'évolution partielle (révision allégée, mise en compatibilité DUP/DP, modification) : il est essentiel de fournir les documents initiaux et de préciser les éléments qui doivent évoluer (ex : plan de zonage avant/après ; règlement avant/après, OAP avant/après)

Coordonnées de la personne à contacter	Annexe 1 ci-jointe	<input type="checkbox"/>
Élaboration ou révision « générale » de PLU ou PLUi	Projet de PADD débattu par le Conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI	<input type="checkbox"/>
	Si le territoire est actuellement couvert par un document d'urbanisme, le règlement graphique (plan de zonage) de ce document en vigueur	<input type="checkbox"/>
	Une version du projet de règlement graphique en cours d'élaboration	<input type="checkbox"/>
Pour les révisions de PLU avec examen conjoint et les déclarations de projet modifiant un PLU	Le projet de dossier envisagé pour la réunion d'examen conjoint	<input type="checkbox"/>
Pour tous	Délibération prescrivant la procédure	<input type="checkbox"/>
Pour les procédures d'évolution	Projet de plan de zonage AVANT/APRÈS Projet de règlement AVANT/APRÈS Autres éléments cartographiques superposant zonages et enjeux (Natura 2000, risques, ...)	<input type="checkbox"/>
Pour tous	Cartographie du PADD Autres (OAP, ...)	<input type="checkbox"/>

## 6. Signature du demandeur (personne publique responsable)

Date : le 2 décembre 2021	Le Maire, Stéphane VALLI
---------------------------	-----------------------------

**Lieu : Bonneville**

<b>Identification de la personne ressource, en charge du suivi du dossier</b> <b>Vous indiquerez ici les coordonnées d'une personne ressource que nous pourrions joindre en cas de questions sur votre dossier. Ces coordonnées ne sont pas diffusées sur notre site internet.</b>	
Contact au service technique ou du bureau d'étude par exemple	Référent technique Mairie : KALCZYNSKI Audrey 04.50.25.22.31 - a.kalczynski@ville-bonneville.fr  Référent Bureau d'étude : Charline MONTEGANI - Urbaniste Associée 06.77.42.17.40 -cm@territoiresdemain.fr
Coordonnées nécessaires pour vous joindre : adresse, téléphone, courriel	